

TRANSFORMATIONS AU SEIN DE L'INDUSTRIE DES ASSURANCES: LE NOUVEAU VISAGE DU RISQUE EN IMMOBILIER

82E CONGRÈS DE L'ACFAS – MONTRÉAL, 13 MAI 2014

JOSIANE MABOPDA, ESG-UQÀM

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1-DE NOUVEAUX DÉFIS EN GESTION DU RISQUE : LE DILEMME DES (RÉ)ASSUREURS DOMMAGES

2-LES TRANSFORMATIONS

- Évolution des catastrophes naturelles au Canada

Évolution des sinistres catastrophiques assurés (1983- 2013)

Du feu à l'eau →

Traduction des changements climatiques en contexte Canadien = la problématique de l'eau en assurance immobilier

- Les changements dans le style de vie
- Des infrastructures déficitaires
- L'industrie de la construction

3-LE CHAMP ASSURANCE ETSES CONSTITUANTES

- Définition du champ (Hoffman, 1999)
- Environnement difficilement analysable (Sharfman et Schaft, 2011)

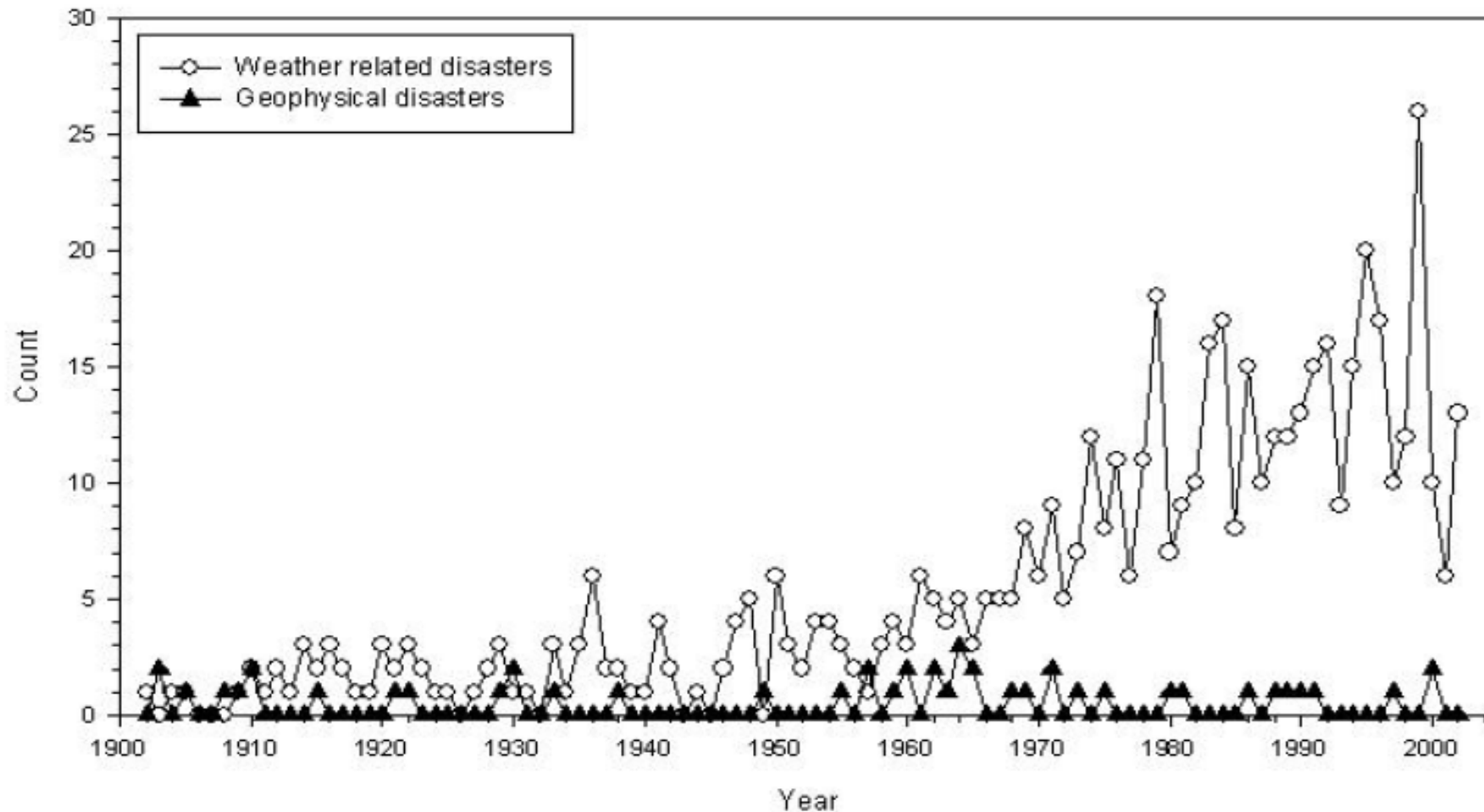
4-CONCLUSION

LE DILEMME DES (RÉ)ASSUREURS DOMMAGES

- Le passé ne permet plus de prédire l'avenir
 - «La nature se déchaîne: au front pour les assurés»
 - Fréquence et gravité des événements météorologiques extrêmes complexifie la gestion des risques.
 - Les lacunes techniques des modèles:
 - Les modèles ne sont pas assez perfectionnés pour prendre en compte les nouvelles causes de risques et les analyser. Les hypothèses ne représentent pas la nouvelle réalité.
 - La codification des sinistres est différente d'un assureur à un autre.

LES TRANSFORMATIONS

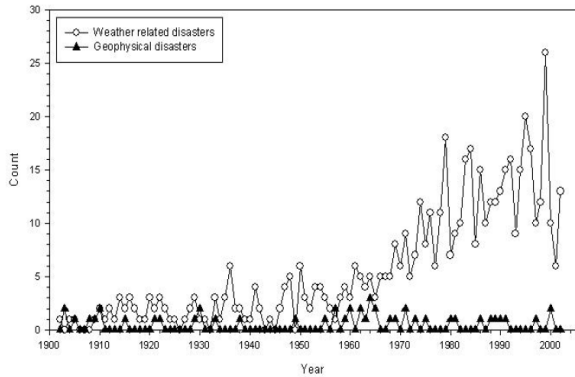
Figure 2: Historical trends of geophysical and weather related disasters in Canada (1900-2002)



Source: Public Safety Canada (PSC) Canadian Disaster Database (CDD).

LES TRANSFORMATIONS (CATASTROPHES)

Figure 2: Historical trends of geophysical and weather related disasters Canada (1900-2002)



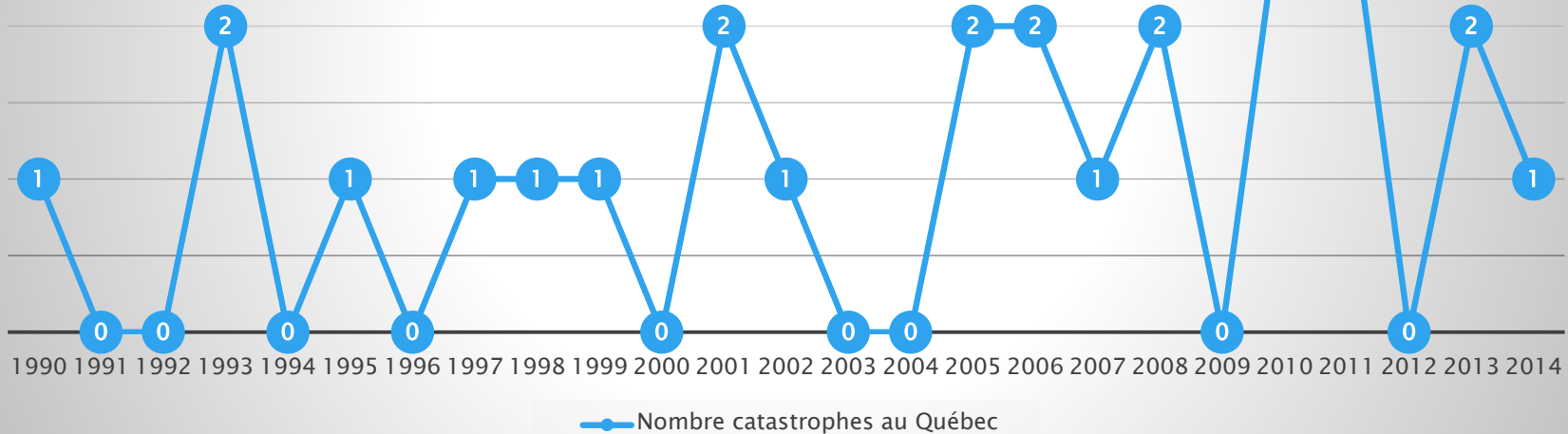
Source: Public Safety Canada (PSC) Canadian Disaster Database (CDD).



Au Canada 1900 – 2002

La fréquence d'occurrence de certaines catastrophes est passée de 40 ans à 6 ans (Bureau de l'assurance du Canada, BAC (2013))

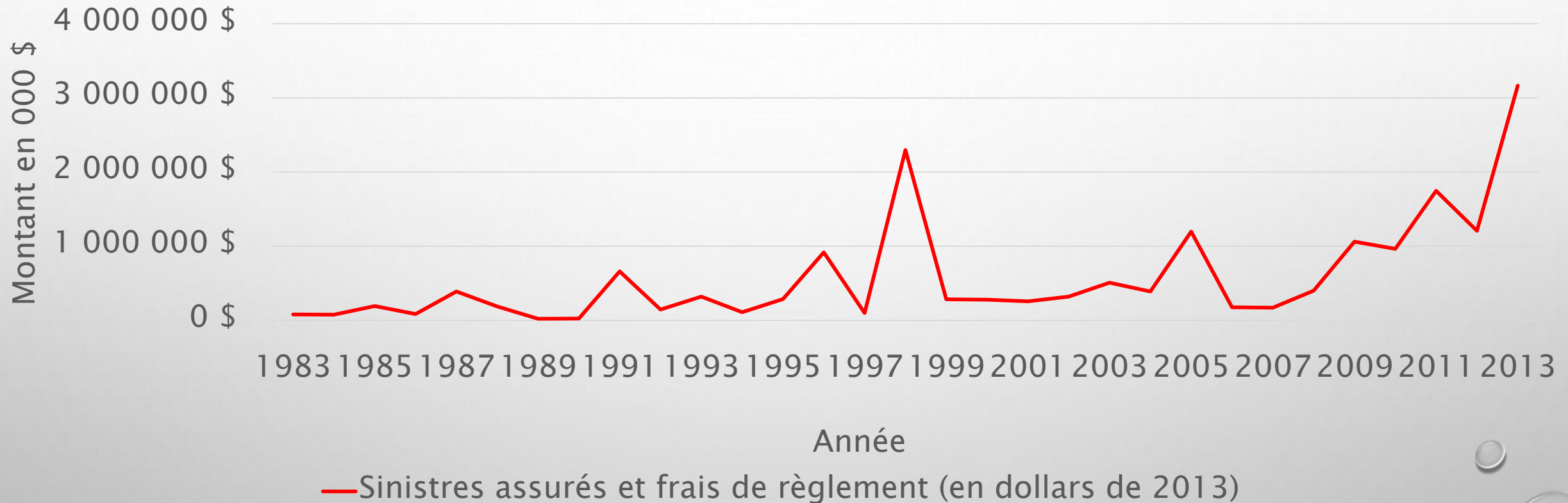
Nombre catastrophes au Québec



AU QUÉBEC 1990 – 2014 , 26 catastrophes
Source données: Sécurité publique du Canada,⁵ 8 mai 2014

LES TRANSFORMATIONS (CATASTROPHES)

Évolution des sinistres catastrophiques assurés (1983 – 2013)



Source données: BAC (2014)

LES TRANSFORMATIONS (CATASTROPHES)

- Les inondations (débordement de cours d'eau) ne sont pas couvertes au Canada.
- Cependant, possibilité de couverture sur une police entreprise ou commerciale.
- Le coût moyen des demandes d'indemnité consécutives à des dégâts d'eau a augmenté de 117 % en 10 ans (Aviva Canada, 2013).
- Pourcentage réclamation dégâts d'eau de 20% en 2001 à 50% en 2007 (BAC, 2014).
- Les immeubles en copropriété battent le record en termes de réclamations pour dégât d'eau (Institut Canadien des Actuaires, 2014).

LES CATASTROPHES

- Au BAC, un sinistre est catastrophique, lorsque «les pertes assurées sont attribuables à une catastrophe naturelle et s'établissent à 25 millions de dollars ou plus» (BAC, 2014)
- Un événement extrême, ne constitue pas en soi une catastrophe. On parle de catastrophe lorsque l'événement interagit avec un système vulnérable (exemple: un débordement de cours d'eau et une collectivité située dans une plaine inondable).

LES TRANSFORMATIONS

- Les événements météorologiques extrêmes
- +
 - Les changements dans le style de vie;
 - Des infrastructures déficitaires: 55 milliards de déficit selon la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités);
 - L'industrie de la construction: harmoniser les codes du bâtiment.

LES CONSTITUANTES DU CHAMP

- Environnement difficilement analysable (Sharfman et Schaft, 2011)
- Conceptualisation du champ comme un lieu d'interactions mais surtout de dialogue et de discussion autour d'un enjeu (Hoffman, 1999): les événements météorologiques extrêmes qui justifient le caractère impératif de la durabilité.
- Assureurs: ont réagi en rétrécissant la portée de leurs couvertures et multiplié les avenants volontaires.
- Les actuaires ainsi que les entreprises de modélisation.
- Les promoteurs immobiliers.
- Les municipalités, les autres paliers de gouvernement, le BAC, l'institut de prévention des sinistres catastrophiques, ainsi que les organismes de réglementation.

CONCLUSION

Le nouveau visage du risque de dommage en immobilier crée une incertitude latente qui entrave le processus de tarification. La rationalité limitée (Simon, 1945; Cyert et March, 1963; Thompson, 1967) est liée à l'absence de données fiables.

La gestion assurantielle du risque de dommages aux immeubles exige, mise à jour :

des cartographies des zones inondables;

des codes du bâtiment;

Une mise à niveau des infrastructures essentielles

Un dialogue et une collaboration entre les constituantes du champ sont impératives.

En 2013, un outil d'évaluation du risque des municipalités (OÉRM) a été créé à travers la collaboration entre le BAC et 3 municipalités canadiennes. À ce jour, l'adhésion des municipalités à l'outil demeure cependant mitigée ...